

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 3705
MONTREAL

Boucher, M.-A.,
114 Hermine, Québec.

LA VIE SYNDICALE



SOMMAIRE



Les institutions de conciliation
d'arbitrage 1

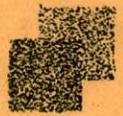
Deux thèses 5

L'oeuvre qui s'impose 9

A travers la vie syndicale . . . 15

La crise agricole cause de la
crise économique 20

Vol. 7 MONTREAL No 10
AOÛT 1931.



QUI ÉPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve \$ 14,000,000
Actif, plus de \$153,000,000



271 succursales au Canada
228 dans la province de Québec
68 dans l'île de Montréal

Rés. 4700, RUE ADAM
Tél.: CLairval 1809

Michel Chouinard

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur.
Corniches de toutes
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,
(Coin Orléans)
Tél.: CLairval 3124

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :
939, Square Victoria
MONTREAL

LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.
Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 7.

MONTRÉAL, AOÛT 1931

No 10

LES INSTITUTIONS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

Le public semble s'intéresser peu d'un conflit ouvrier qui existe à Montréal entre la Montreal Light & Power et ses employés de ligne.

Le fond du litige est parait-il la reconnaissance de l'union des ouvriers par la compagnie. Nous n'avons pas à entrer dans le débat, mais c'est l'occasion de regretter amèrement qu'il n'y ait pas dans notre pays comme dans la plupart des pays d'Europe des institutions de conciliation et d'arbitrage efficaces pour mettre fin à des troubles qui pourraient être facilement évités si une législation sage instituait ces sortes de moyens d'apaiser les esprits en donnant à chacune des parties en cause la reconnaissance de ses droits et de ses légitimes revendications.

Le motif qui inspire la doctrine sociale chrétienne et qui se reflète dans tous ses principes est d'éliminer le malaise industriel, d'apaiser la tension des esprits, d'éviter les conflits. Elle professe cependant que cette fin ne sera atteinte que si l'on parvient à inaugurer la justice, à harmoniser les droits et les devoirs réciproques des éléments du travail productif. L'Eglise sait qu'on ne produira pas plus la paix véritable en prêchant uniquement la soumission qu'en soufflant exclusivement la révolte.

Ce sont là deux mesures extrêmes qui n'engendrent que le despotisme. Elles

sont les deux faces de la loi du plus fort. Elles sont également éloignées du vrai, du bon et du juste qui forment les attributs essentiels de l'ordre. C'est pourquoi, si l'Eglise par la voix de ses Pontifes encourage la coalition des forces prolétariennes, ce n'est pas pour former un camp d'attaque contre le capital, mais un organisme de défense pacifique par voies diplomatiques, par voies d'éducation, de persuasion et de mutuelle entente.

On a comparé, non sans justesse la physionomie morale des syndicats confessionnels à celle du "bon citoyen" qui sans doute sait se défendre au besoin contre ses oppresseurs mais considère toujours que ce sont là des moyens extrêmes qui n'ont de valeur constructive d'ordre et de paix qu'en autant qu'ils l'amèneront à traiter avec son antagoniste et à établir entre eux une atmosphère de bonne et franche camaraderie.

"Un bon citoyen passe-t-il sa vie à chercher querelle et à faire des procès à ses concitoyens?... Non, le bon citoyen a des choses plus importantes à faire."¹

¹ P. J. Cuyllits, Avocat au conseil de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Bruxelles. Congrès catholique de Liège, 1920. Comptendu, p. 148.

Le souci constant du bon citoyen est de créer autour de lui une ambiance de sympathie par la délicatesse de ses procédés et la fuite des occasions de conflits.

Telle est aussi la ligne de conduite des mouvements ouvriers à base de foi et de morale. Ils cherchent à établir l'ordre par des institutions de paix, ils cherchent à délimiter les bornes de la justice par l'étude sérieuse des droits de chacun, ils s'efforcent d'établir une paix acceptée et non une paix imposée qui ne peut être que le prodrome de conflits nouveaux.

C'est pourquoi les efforts de tous les catholiques sociaux ont toujours convergé vers la recherche des moyens de rapprocher les deux classes industrielles, de les mettre en contact permanent l'une et l'autre, de leur permettre de vider leurs difficultés non par la guerre, mais par des exposés pacifiques autour d'une table de discussion. "Il ne sert de rien de se lamenter, encore moins de s'indigner, il faut s'appliquer à comprendre: "Non fiere, non indignari, sed intelligere!"¹

Nous réprouvons avec la dernière énergie la manière d'agir de certains chefs d'industrie qui, se drapant dans une farouche fierté, refusent tout entretien, soit avec les représentants de leur personnel, soit avec les délégués des groupements syndicaux auxquels il appartient. Une telle manière d'agir ne peut être excusable à aucun point de vue. C'est là la manifestation du despotisme le plus étroit et le plus néfaste pour la paix sociale que l'on puisse trouver.

"La dictature dont rêvent quelques adversaires de toute réforme sociale n'est pas une solution. Instaurée, com-

me ils le souhaitent, pour étouffer l'élan qui pousse les classes inférieures à revendiquer pour elles plus de bien-être et plus de dignité, elle ne ferait qu'aggraver la crise et rendre plus redoutable l'éruption un instant retardée."¹

Une telle attitude de mépris atteint la loi évangélique de l'amour en ce qu'elle a de plus essentiel. Elle pose une animosité entre les deux facteurs de la production qui ne peut qu'aboutir aux troubles les plus désastreux.

Il ne faut pas considérer l'ouvrier comme un ennemi, ni même comme un étranger, ce sont là des conceptions périmées et l'on sait quel mal elles ont produit dans le passé:

"Le patron a construit, le premier, autour de son bureau des ouvrages de défense qui le rendent invisible et inaccessible; il a délégué à des mercenaires, ses chefs de service et contre-mâtres, le soin de rencontrer... l'"ennemi", pour en tirer tout ce qu'il est possible d'en tirer... Et c'est la guerre de position, sans éclat, invisible, au point que le grand public peut croire que la paix sociale règne; invisible, sauf dans les moments de frénésie; c'est la guerre d'usure, dont les grèves, les lock-out sont les offensives et les contre-attaques frénétiques."²

C'est à cause de cette attitude maladroite et injustifiée que les Pouvoirs publics ont été entraînés à imaginer des moyens de rapprochement comme les tribunaux d'arbitrage, les conseils d'usines, les conseils mixtes d'industrie et l'institution de conciliateurs. Les procédés empiriques ont dû être substitués aux méthodes si naturelles pourtant et bien plus efficaces qui consistent pour le patron à être suivant le sens étymolo-

¹ R. P. Muller, S.J. Nos responsabilités sociales. Bruxelles, 1925, p. 93.

¹ R. P. Muller, op. cit. p. 82.

² J. Cuyllits, op. cit. pp. 144-145.

gique du mot, vraiment "père" (patronus du mot pater, père), c'est-à-dire, à avoir sa porte et son cœur ouverts pour accueillir ses collaborateurs, à leur faciliter la distance qui les séparent l'un de l'autre "pour se rencontrer, pour se parler, pour recommencer à se connaître et pour régler d'un commun accord et librement la manière dont on va paisiblement collaborer dans l'intérêt commun."¹

L'objet de cet article est donc d'exposer les différentes mesures qui ont été suggérées pour résoudre paisiblement les conflits industriels, et préparer les accords collectifs.

Tous les pays se sont intéressés à cette question, nous allons voir comment on a essayé de solutionner ce problème épineux.

EN FRANCE

On vota en décembre 1892, une loi dite "d'arbitrage facultatif".

Dans le cas de différends industriels, l'une des parties en cause peut s'adresser au juge de paix de la circonscription et lui demander d'établir une commission de conciliation. Si la grève est déclarée, le juge de paix peut servir de conciliateur en proposant l'arbitrage aux parties. Mais ces bureaux ne peuvent être institués que sur leur consentement mutuel. Le juge de paix a le droit cependant en cas de refus d'exposer devant l'opinion publique par voie de publicité le résultat des sentences arbitrales.

En dix ans, cette institution a réglé 478 grèves. Ce chiffre représente 1/10 du nombre de grèves qui éclatèrent en France, entre 1892 et 1902. "L'Economiste français" du 2 octobre 1926, signale que durant l'année 1925, les deux tiers des accords collectifs furent con-

clus sans grèves. En effet sur 156 conventions enregistrées 24 furent négociées par l'application de la loi sus-mentionnée, 5 furent des sentences arbitrales, 77 à la suite d'intervention des personnages suivants :

- 14 du ministre du travail.
- 2 du ministre des travaux publics.
- 1 du sous-secrétaire de la marine marchande.
- 12 des préfets et sous-préfets.
- 4 des maires des localités.
- 2 du commissaire de police.
- 26 des inspecteurs du travail.

Un projet de loi sur l'arbitrage obligatoire fût présenté par M. Millerand en novembre 1900 mais ne fut pas agréé par les Chambres.

EN ALLEMAGNE

Une loi datant déjà de 1890 avait constitué des "tribunaux industriels". Leur juridiction s'étendait à tous les conflits du travail, ils jugeaient les différends individuels et collectifs. Ils servaient d'organismes de conciliation et d'arbitrage.

Ces tribunaux étant débordés de besogne, on forma en 1923 des commissions d'arbitrage dont la juridiction s'étendait exclusivement aux conflits collectifs. Ces commissions peuvent lorsqu'elles le jugent à propos, déclarer leurs sentences obligatoires.

AIMÉ BOILEAU, ptre.

(à suivre)

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, Limitée

Maison fondée en 1874.
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL

¹ Ibidem. p. 150.



reflétera toujours le bonheur si vous épargnez régulièrement une partie de vos revenus.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

"La Grande Banque des Travailleurs"

Fondée en 1846

Succursales dans toutes
les parties de la ville.
S 520

Coffrets de sûreté à toutes les
Succursales. Service de "La garde
des titres" au Bureau Principal.

DEUX THÈSES

Les ouvriers et les industriels ont exposé à maintes reprises leurs points de vue sur les moyens les plus aptes à diminuer les crises de chômage. Pour les ouvriers un excellent remède serait la réduction de la durée de travail; les patrons mettent toute leur confiance dans la réduction du prix de revient. La réduction de la durée du travail s'entend de deux façons: réduction momentanée (short time) à des époques de crises, réduction permanente qui constitue la véritable thèse ouvrière. Il n'est pas sans intérêt de noter la valeur de ces différents points de vue.

I — Short Time ou réduction momentanée.

Fatigués à une époque de chômage ou de crise économique de voir certains ouvriers sans cesse au travail et même faire des heures supplémentaires tandis que d'autres souffraient d'un chômage perpétuel, les travailleurs, aidés des Unions ouvrières, ont demandé que soit accepté un état de chômage partiel pour tous. Les ouvriers travailleraient quelques heures de moins chaque jour ou quelques jours de moins chaque semaine, recevraient un salaire moindre en proportion de la réduction de la durée du travail, mais tous les travailleurs seraient traités sur un pied d'égalité.

Cette pratique n'est pas sans avantages appréciables tant pour les ouvriers que pour les patrons. Chez les ouvriers elle éloigne cette démoralisation, ce dégoût de l'existence qui s'empare de l'âme du chômeur même lorsqu'il reçoit des indemnités, elle prévient "la rupture des contrats de travail et l'instabilité

qui en est la conséquence". Elle conserve au patron des équipes d'hommes toutes prêtes pour la reprise des affaires.

La réduction momentanée de la durée de travail présente des inconvénients dans les industries où sévit une crise de chômage prolongée. Il semble en effet préférable de rompre un contrat de travail que de le maintenir en laissant dans une demi-misère un nombre considérable d'ouvriers. La cassation d'un tel contrat de travail permettrait à des ouvriers de se créer d'autres emplois dans des industries restées en pleine activité. Notons encore que cette réduction momentanée du travail rend à peu près impossible l'indemnisation des chômeurs dans les pays où l'assurance chômage est en vigueur, à moins de faire porter le chômage sur un certain nombre de jours par semaine ou par quinzaine et non sur un certain nombre d'heures chaque jour.

Des patrons en plus d'un pays ont eu des ententes en vue de généraliser dans une industrie une réduction commune de la durée du travail. En des moments de crise ne serait-il pas à souhaiter que des ententes semblables se fassent entre les industries similaires de plusieurs Etats.

II — Réduction permanente de la durée du travail.

Deux raisons ont poussé les ouvriers à demander une réduction permanente de la journée de travail. "Il y a aujourd'hui surproduction, disent les représentants du travail. Il y a quantité de produits qui ne trouvent pas d'écoule-

ment. Si les journées étaient moins longues d'une manière régulière, constante — et non plus accidentellement, comme dans le cas du "short time", en période de crise, — un plus grand nombre de salariés pourraient être occupés d'une manière stable. La même somme de travail, requise pour les besoins normaux de la production, avec les moyens matériels dont on dispose, serait répartie entre un plus grand nombre de travailleurs." La deuxième raison apportée par les ouvriers c'est qu'ils veulent avoir leur part dans les progrès de la technique et de la civilisation, et cette part doit consister en loisirs de plus en plus nombreux. Le développement du machinisme et l'accroissement du rendement de l'ouvrier en effet n'a, jusqu'à date, eu pour résultat qu'un chômage plus intense et par conséquent une misère plus grande pour l'ouvrier.

On a critiqué, on a tenté de ridiculiser cette revendication ouvrière disant qu'il était impossible de mesurer scientifiquement le progrès de la rationalisation par usine et industrie. Mais il reste une chose certaine c'est que cette revendication ouvrière est basée sur la justice et que tôt ou tard il faudra en tenir compte. Remarquons encore que si l'acceptation universelle de la journée de huit heures s'est faite sans qu'on ait mesuré dans toutes les industries les possibilités nouvelles de rendement, rien n'empêche de faire, sans mesures scientifiques, des réductions plus considérables de la durée du travail.

Pour le moment il ne semble pas opportun de faire adopter universellement une journée de quarante heures; mais nos efforts peuvent se porter sur trois points qui auraient sur le travail de très excellents résultats. Efforçons-nous tout d'abord de faire mettre en pratique partout la journée de quarante-huit heures adoptée universellement en principe: ce sera pour le travailleur une protection

contre les régressions toujours possibles; ce sera aussi le moyen de faire comprendre à l'ouvrier le prix des courtes journées. Efforçons-nous en second lieu de faire cesser ou au moins de faire limiter universellement les heures supplémentaires de travail. Une telle limitation internationale aurait pour résultat de protéger le patron contre une concurrence déloyale et de le défendre de l'entraînement instinctif à surproduire. Efforçons-nous enfin de faire adopter dans les usines et industries où les conditions de travail et la technique le permettent une semaine inférieure à six jours ou à quarante-huit heures et cela afin de préparer la voie à de nouveaux progrès.

III — Le prix de revient.

Les patrons ont fait des critiques violentes contre la pensée des ouvriers. La réduction de la journée de travail, spécialement lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une réduction parallèle des salaires, n'est-ce pas un accroissement sérieux de charges sociales multipliées par le nombre d'ouvrier nouveau et un accroissement considérable de frais généraux? Le remède à la crise consiste dans la réduction du prix de revient.

Pour défendre leur point de vue, les patrons s'appuient sur l'expérience et sur la raison. N'a-t-il pas été constaté à maintes reprises que, dans les temps de crises, lorsque les prix ont suffisamment baissés les achats se sont faits plus

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

nombreux et l'activité économique a repris sa marche ? A ce fait d'expérience les patrons ajoutent une considération de concurrence, à savoir qu'au moment d'une crise seules les industries nationales qui produisent à meilleur compte peuvent maintenir leur capacité de vente. Ils évoquent aussi cette autre considération que les prix peu élevés favorisent la consommation, rétablissent l'activité et par là profitent aux ouvriers comme producteurs et comme consommateurs.

Cet exposé de la thèse patronale n'est pas sans présenter quelques sophisme. Diminuer les salaires ne veut pas dire mettre un frein à la concurrence : quand les salaires auront atteint le minimum on tentera de les diminuer encore de peur de la concurrence et ce sera la course à la misère. Une entente entre les Etats pour maintenir un juste niveau aux salaires serait beaucoup plus efficace pour arrêter la concurrence que la diminution sans limite du salaire de l'ouvrier. Des mesures pourraient être prises pour atténuer les différences internationales par une élévation du niveau de vie des pays les plus mal partagés à cet égard. Il n'est pas impossible, sinon de transformer, du moins de neutraliser dans un pays les conditions physiques qui déterminent souvent le niveau moyen des salaires.

Est-il bien certain en second lieu que la diminution du prix de revient appelle une diminution proportionnelle du prix de vente et rétablit l'activité ? Il faudrait pour cela que la courbe des prix de détails s'identifie avec celle du prix du gros ; or il arrive souvent que le prix de détail continue d'augmenter lorsque le prix du gros diminue à cause du nombre incroyable d'intermédiaires qu'il y a entre le producteur et le consommateur. "Que l'on donne à la classe ouvrière, dirait M. Jouhaux, l'entière

garantie qu'un ajustement de salaires serait compensé par un abaissement du prix de la vie, et son hostilité à de tels ajustements serait-elle moins irréductibles." Afin de diminuer la marge entre le prix de gros et le prix de revient il semble que le moyen le plus efficace serait l'utilisation plus systématique et plus étendue du mouvement coopératif : la diminution d'emploi chez les intermédiaires serait certainement compensé par le relèvement de l'emploi dans la production.

En conclusion d'une longue étude sur le double point de vue ouvrier et patronal en face de la crise, le Bureau International du Travail souhaite qu'une mesure de rationalisation économique soit coordonné à l'effort de régularisation et de la journée de travail, et que toute cette politique puisse être pratiquée avec l'accord des patrons et des ouvriers.

LÉONCE GIRARD.

Émile Nap. Boileau, Utric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :
Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

M.-J.-A. FRANCOEUR

CANDIDAT OFFICIEL DU PARTI LIBÉRAL

dans

DORION

INVITE CORDIALEMENT LES

TRAVAILLEURS

À VOTER POUR LUI

LE 24 AOÛT PROCHAIN

L'OEUVRE QUI S'IMPOSE

Rapport de la Société Nationale de Colonisation.

L'hiver prochain sera dur, très dur, dans les villes, en particulier à Montréal.

Le nombre grandit chaque jour — et il ne pourra qu'augmenter — des sans travail, des chômeurs forcés. Que feront demain ces hommes qui n'auront pas de quoi manger, qui ne pourront nourrir, et peut-être même loger leurs familles ?

Lorsque des fauteurs d'anarchie viendront dénoncer le régime économique actuel et prêcher la révolte, ne peut-on pas tout redouter de ces populations malheureuses et aigries ?

Il est temps vraiment que tous les bons citoyens ouvrent les yeux, que nos sociétés se consertent et essaient de faire quelque chose pour arrêter la révolution menaçante.

De remède souverain, capable de transformer la situation actuelle, il n'en existe pas. Le mal est déjà trop profond.

Mais à défaut de spécifique, on a recours à des palliatifs. Le meilleur semble bien, de l'avis de tous, le retour à la terre : détourner d'abord les gens de la campagne d'aller en ville, arrêter cet exode rural qui rend incurable la plaie du chômage, puis renvoyer à la terre ceux des villes qui sont susceptibles d'y gagner leur vie.

Solution naturelle, mais dont l'application, il faut bien l'avouer comporte ses difficultés.

Il ne suffit pas, en effet, de dire aux gens de la campagne : ne venez pas en

ville, soit sur leurs terres actuelles, soit — pour le trop plein de la population, — sur des terres neuves.

Quant à ceux qui sont déjà dans les villes, qui y chôment et y souffrent, ce serait aussi une illusion, une grossière erreur de croire qu'on peut les transplanter sans discernement, sans sélection, sans examen en pleine région de colonisation.

Pour que ce remède réussisse, il faut donc savoir l'appliquer avec méthode et prudence. Plusieurs éléments devront être mis à contribution. Tous sont nécessaires. L'absence d'un seul peut paralyser tous les autres et empêcher l'oeuvre de donner ses fruits.

1) Il faut d'abord des terres qui ne coûteront rien à celui qui s'y établira et où il pourra gagner sa vie et celle de sa famille.

Cette première condition, essentielle à la solution du problème, est entre les mains du gouvernement. Il existe dans le Témiscamingue, l'Abitibi et plusieurs autres régions, quantité de terres libres. Qu'elles soient mises à la disposition des colons de bonne foi, de ceux qui seront recommandés par l'organisme dont nous allons parler tout à l'heure. Que le gouvernement facilite en même temps leur établissement, en ouvrant des routes, en bâtissant des maisons, etc. Il devrait même payer à ces colons les premiers travaux de défrichement qu'ils feront sur leurs terres, ce qui leur fournirait les revenus dont ils auront besoin à leur débuts.

Il y a tout un programme à exécuter. Nous ne pouvons que l'effleurer ici. Des experts l'exposeront dans ses détails. Le gouvernement l'acceptera-t-il ? Oui, croyons-nous, si on lui démontre qu'il est raisonnable — ce qui est facile — et que tel est le désir de l'opinion.

2) Mais ces futurs colons — gens de la ville ou de la campagne — il faudra les transporter avec leurs familles sur ces terres nouvelles. Voyage, dans la plupart des cas, long et coûteux. Qui en paiera les frais ? Les colons eux-mêmes ? Impossible, presque toujours ils sont sans argent. Le gouvernement ? On ne peut pas, tout de même, tout lui demander.

Les compagnies de chemin de fer ? Sans attendre d'elles un transport absolument gratuit, nous pouvons en espérer une réduction de prix. Il faut qu'elles fassent leur part dans cette campagne de retour à la terre, dans cet effort pour remédier à la crise actuelle et écarter les dangers dont elles souffriront autant que tout autre.

Restent les citoyens. C'est leur devoir à tous de faire quelque chose. La cause que nous voulons défendre par cette campagne, c'est la leur. Ce sont leurs biens, leurs familles, leurs traditions menacés qu'il s'agit de préserver. Serait-il juste et logique qu'ils se désintéressent de ce mouvement, qu'ils comptent en bénéficier sans y contribuer ?

D'ailleurs il ne saurait réussir sans leur aide. La coopération de chacun s'impose. Chaque paroisse devrait avoir son comité qui recueillera les souscriptions nécessaires pour donner à ce mouvement toute son ampleur. Aucune famille n'a le droit de rester à l'écart, chacune souscrivant suivant ses moyens.

Les associations, les fabriques, les municipalités devraient aussi faire leur part. Elles aident à bien des mouvements. En est-il un à l'heure actuelle qui presse plus ? C'est l'ordre social lui-même, c'est la vie de la nation qui est en jeu. Regardons ce qui se passe dans d'autres pays où la misère du peuple n'a pas été soulagée à temps, en Russie, en Espagne, par exemple, et demandons-nous s'il n'y aurait pas folie à hésiter, à retarder, à piétiner sur place davantage.

3) Enfin, dernière question et non des moindres : la sélection de ces colons, leur orientation sur telle et telle terre, la distribution des secours, en un mot : l'organisation, sur une base solide, de tout le mouvement.

Ce sera l'oeuvre d'un comité central auquel seront reliés les comités paroissiaux. La Société de Colonisation fondée par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal a accepté de prendre la tête du mouvement, avec l'aide des missionnaires colonisateurs.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

Elle constituera un comité général où seront représentées nos principales oeuvres et qui sera comme l'âme de toute l'organisation.

De ce comité relèveront différents sous-comités :

1) Un comité de publicité qui fera connaître dans toute la province l'opportunité de cette campagne et les moyens d'y prendre part ;

2) Un comité de finances qui suscitera, recueillera, distribuera les souscriptions ;

3) Un comité d'organisation où se présenteront tous ceux qui voudront retourner à la terre, où chaque cas sera étudié et réglé.

Dans un mandement sur la colonisation, S. G. Mgr Bourget rappelait jadis aux citoyens que cette oeuvre primordiale relevait surtout d'eux, qu'il leur appartenait de la faire réussir.

S. E. Mgr Gauthier ne pense pas autrement. Il donne le plus chaleureux appui au mouvement dont nous venons de tracer les grandes lignes. Il le fait sien. Il veut qu'il réussisse. Il demandera à tous ses prêtres leur plus entier concours.

Mais comme son illustre prédécesseur, Son Excellence est convaincue, elle aussi, que le sort de cette oeuvre est surtout entre les mains des citoyens. D'eux dépend son succès.

Pour ceux qui voient clair et ont souci de l'avenir il ne peut y avoir d'hésitation possible. Peu importe les sacrifices qu'une telle oeuvre demande. Elle est vitale. Il s'agit de tenir tête au plus formidable assaut que nous ayons encore subi, d'empêcher la vague communiste de submerger notre race, de sauver l'héritage de tradition et de foi que nous ont légué nos ancêtres. Notre nationalité même est en péril. Qui, pour elle, refuserait de faire sa part ?

Tél. AMherst 2001.

CIE DE BISCUITS AETNA LIMITÉE

1801, AVENUE DE LORIMIER,

MONTRÉAL

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,
McDougall, Outremont, ATLantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée
Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MARquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

Tél. FRontenac 9343 K. C.

Satisfaction assurée

ERNEST MEUNIER

Marchand Tailleur

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL

(2ème porte du Parc LaFontaine)

DEVOIR CIVIQUE

Le devoir incombe à chaque électeur, — à l'heure actuelle plus que jamais, — de se mettre au courant de la situation politique et de donner son vote en connaissance de cause et sans préjugé.

Nous exhortons nos lecteurs à lire attentivement l'annonce intitulée : "La Province avant le Parti" que vous trouverez ailleurs dans les colonnes de ce journal.

Cette annonce contient l'appel soigneusement préparé et motivé de l'Hon. Alexandre Taschereau, Premier Ministre de la Province, à tous les électeurs.

M. Taschereau préside depuis onze ans au gouvernement de notre province. Quand il prit les rênes en 1921, son parti avait déjà été au pouvoir pendant plus de vingt-deux ans. Continuant ainsi la politique de ses prédécesseurs, M. Taschereau a pu exécuter un programme d'oeuvres et de législation, dont ses adversaires mêmes reconnaissent le mérite. A ce propos, la considération suivante s'impose :

Les cris d'alarme, poussés dans l'excitation d'une campagne électorale, ne doivent faire oublier ni aux libéraux ni aux conservateurs, que le Québec jouit actuellement de conditions économiques infiniment plus favorables que les provinces de l'ouest, les Etats-Unis et les pays d'Europe. Qui peut dire que cette situation privilégiée n'est pas due, en bonne partie, à la prudente administration, à la politique constructive, à la législation sage du gouvernement Taschereau ?

Cette constatation évidente doit permettre même aux plus aveugles partisans de l'opposition, de se demander si le chambardement complet de la politique de Taschereau que M. Houde me-

nace d'opérer, ne constituerait pas après tout dans la crise actuelle, une véritable catastrophe nationale.

Programme de retour à la terre, d'orientation vers la culture mixte, d'amélioration systématique du sol et des troupeaux, de généreuse Assistance Publique, de sages Assurances Sociales ! Quel citoyen, ayant à coeur les intérêts de sa province, voudrait changer un iota à ce programme de M. Taschereau ? Ce programme contient, en effet, tous les remèdes à la crise actuelle que prescrivent en tous pays, en ce moment, les économistes les plus autorisés.

Cette oeuvre de Taschereau, nous ne pouvons la mettre en péril. A quelles mains en confierons-nous la continuation sinon aux mains fortes et compétentes qui l'ont créée et maintenue dans le passé ?

M. Houde ne nous donne pas les mêmes garanties. Il ne parle pas le langage digne et modéré auquel nous ont habitués nos hommes d'état du Québec, tant conservateurs que libéraux. Les conseillers et les lieutenants de M. Houde ne sont ni des techniciens ni des compétences. Son désir du pouvoir a un accent de véhémence et d'âpreté qui n'a rien de rassurant.

Les services déjà rendus par Taschereau révèlent au contraire une expérience approfondie et une haute conception de ses devoirs de chef d'état. — Il a accompli des oeuvres qui contribuent chaque jour à remédier au chômage et qui mettent le Québec dans une situation privilégiée entre tous les pays. C'est pourquoi il n'est pas exagéré de croire que les électeurs réfléchis qui ont à coeur les meilleurs intérêts de notre province se feront un devoir civique, quelle qu'ait été d'ailleurs leur affiliation politique passée, de voter pour les candidats qui appuient le gouvernement Taschereau. (Réc.)



La PROVINCE avant les PARTIS

Faisant appel en ces temps exceptionnels à toutes les bonnes volontés et aux électeurs sages des deux partis, le gouvernement Taschereau croit pouvoir se placer en cette heure solennelle au-dessus de la POLITIQUE.

LISEZ CE QU'IL A FAIT:

C'est l'histoire du progrès de Québec et de l'avancement des nôtres en ces dix dernières années.

LISEZ CE QU'IL FERA:

Ce sont les promesses solennelles d'un gouvernement qui n'a jamais manqué à une seule de ses promesses.

CE QUE TASCHEREAU A FAIT

Les onze ans du régime ont été onze ans de SURPLUS. Chaque année, depuis onze ans, les finances du Québec ont accusé un surplus substantiel, soit un total de \$22,532,119.88. Ce sont ces magnifiques surplus, fruit d'une sage administration, qui ont permis les réalisations extraordinaires que la Province a connues dans tous les domaines.

Bonnes Routes

\$120,000,000 dépensés à construire 13,658 milles de bonnes routes.

Entretien de toutes les grandes routes aux frais du gouvernement.

En conséquence: Des centaines de millions dépensés chez nous par les touristes.

Valeur de propriété rurale augmentée.

Accès facile aux marchés.

Hôtellerie rurale, etc.

Agriculture

Programme admirable d'économie rurale, (Drainage, Engrais, semences, primes et concours, etc.)

Amélioration des troupeaux, qui ajoutera 50 millions au revenu annuel des cultivateurs.

Ecoles d'Agriculture, Fermes modèles, Prêt agricole réduit à 50%, Primes de toutes sortes.

Pour les Ouvriers

Loi généreuse de compensation du travail.

Liberté d'association.

Bureaux gratuits de placement.

Hygiène et inspection des ateliers.

Dispensaires et cliniques.

Réglementation du travail des femmes et des enfants.

Prévention des accidents.

Assurances sociales.

Assistance Publique

\$17,000,000 aux hôpitaux en capital.

\$3,500,000: aux hôpitaux, hospices de vieillards, sanatoria pour tuberculeux, maisons de refuge, etc.

Autres Initiatives

Unités Sanitaires.

Loi de régie des alcools.

Prohibition de l'exportation d'énergie électrique.

Instruction Publique

Ecole des Hautes Etudes Commerciales.—Ecoles techniques et polytechniques.—Ecoles primaires.—Otrois aux universités, collèges classiques, écoles d'agriculture.—Arts et métiers.—Bourses d'Europe.

POUR LE CHÔMAGE

Taschereau vient d'obtenir que les chantiers de coupe augmentent leurs activités cet hiver et payent \$5,000,000 de gages de plus qu'à l'ordinaire, employant des milliers d'ouvriers additionnels.

Plus de 30,000 hommes affectés aux travaux de voirie, sans parler de ceux qui seront employés sous peu à la construction des ponts et des bâtisses publiques.

Taschereau inaugure un programme de Retour à la Terre. A tous ceux qui s'établissent sur la terre, le gouvernement fournit aide généreuse (don d'une charrette, d'un cheval, d'une vache, de graines de semence. En plus, primes de labour, de résidence et de défrichement.

CE QUE TASCHEREAU FERA

(a) Un programme d'économie rurale, adapté aux conditions actuelles et locales, promet de développer au centuple notre agriculture et d'augmenter le revenu de nos cultivateurs.

(b) Une loi d'Assurances Sociales, (pensions de vieillesse, etc.,) est à l'étude en ce moment par une commission d'économistes et de chefs ouvriers de première valeur.

(c) Ecoles d'agriculture dans chaque comté, où l'enseignement technique agricole sera mis sur un pied d'égalité avec l'enseignement général.

(d) Programme de retour à la terre.

(e) Encouragement généreux donné à la fabrication du beurre et du fromage.

(f) Développement plus intense du tourisme.

(g) Achèvement du réseau routier.

(h) Développement de nos ressources minières.

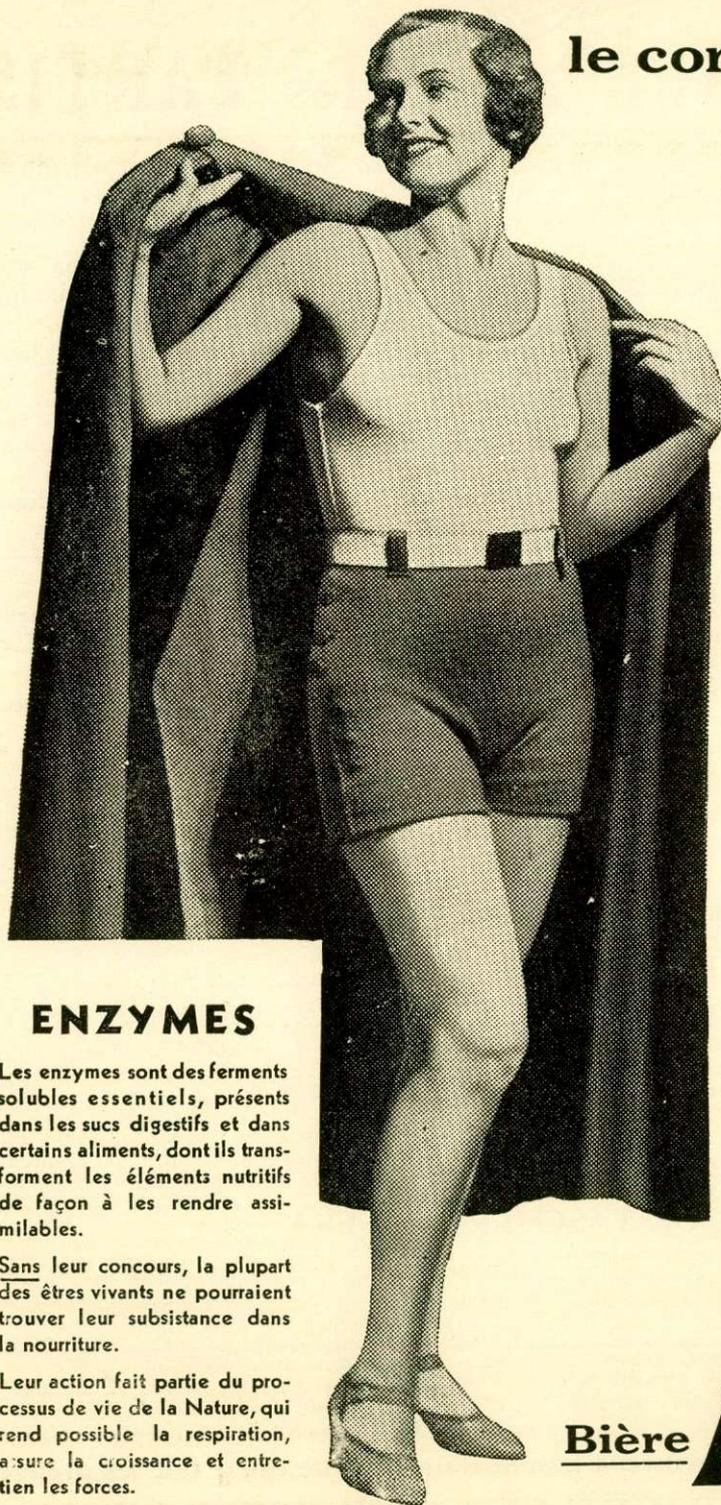
Plus que jamais, notre province a besoin d'un homme qui a fait ses preuves

REELISONS TASCHEREAU: C'EST NOTRE INTERET

Le Comité Central Libéral, 23 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal.

SANS LES "ENZYMES"

le corps humain
dépérirait!



Le malt d'orge, qui constitue la base même du moût de la Bière Old Stock, est très riche en ENZYMES.

Un procédé spécial, dans la fabrication de la Bière Dow Old Stock, permet aux enzymes de réagir complètement et de faire passer les précieux éléments nutritifs de l'orge dans la bière!

La Bière Dow Old Stock n'est donc pas seulement un breuvage moelleux et rafraîchissant, c'est en plus une source de santé et de vigueur.

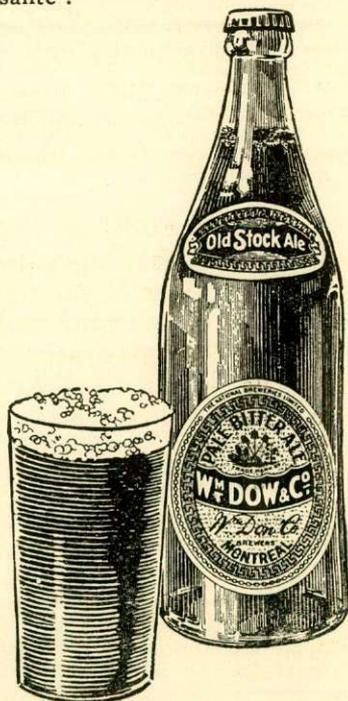
Il ne faut donc pas s'étonner si elle est toujours préférée par les hommes fort et en bonne santé !

ENZYMES

Les enzymes sont des ferments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables.

Sans leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

Leur action fait partie du processus de vie de la Nature, qui rend possible la respiration, assure la croissance et entretient les forces.



Bière **Dow** Old Stock

— SES ENZYMES FAVORISENT LA SANTÉ —

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

ASSEMBLÉES DU CONSEIL CENTRAL

Le Conseil central des syndicats catholiques a décidé, à sa séance régulière tenue le 31 juillet, d'appuyer une motion qui doit être présentée au Conseil de la Cité de Montréal, recommandant de rapatrier tous les étrangers désireux de retourner en leur pays.

Cette question fut soulevée par le délégué Thouin, qui attirera l'attention des délégués sur le fait qu'un échevin doit proposer que la ville prenne les moyens nécessaires de rapatrier les étrangers actuellement à Montréal et sans ouvrage et qui désirent retourner en leur pays. Il dit qu'il serait encore plus profitable pour la ville de payer pour le rapatriement de ces gens que de les avoir à sa charge pour peut-être plusieurs mois à venir.

Le délégué Fillion a déclaré n'avoir aucune objection à la suggestion du délégué Thouin car si on pouvait arriver à diminuer le nombre des étrangers sans travail qui sont actuellement dans notre ville et une véritable charge pour la communauté, ce serait bien. Cependant, il croit qu'on devrait profiter de cette occasion pour demander aux autorités compétentes de faire cesser toute immigration et tant que durera la crise actuelle. On pourrait demander aux autorités municipales de prier les autorités fédérales de faire cesser cette immigration.

Les hons. A. Sauvé, ministre des Postes, Ernest Lapointe et MM. H. Bourassa et Osc. Boulanger ont écrit au conseil en réponse à une demande de renseignement du conseil.

Jeunesse ouvrière.

Lecture a aussi été faite d'une lettre de M. Girard, organisateur de la Jeunesse Ouvrière Catholique dans laquelle il fait un exposé des bons résultats jusqu'ici obtenus par cet organisme de la jeunesse ouvrière de Montréal. Il annonce que pour répondre d'une façon plus certaine à l'association, il a été décidé de fonder dans l'Edifice des syndicats catholiques, un groupement sérieux de jeunes apprentis et jeunes compagnons de toutes les paroisses et de toutes les parties de la ville. Dans ce cercle on formera des chefs qui iront ensuite fonder des groupements dans leurs paroisses respectives. Une réunion aura lieu le 3 août prochain, et une invitation est faite à tous les jeunes apprentis et jeunes compagnons des syndicats qui désirent devenir des ouvriers compétents en même temps que des hommes versés dans les questions sociales qui les concernent.

Le marché.

La Ligue des Propriétaires envoie au conseil la copie d'une résolution de son conseil au sujet d'un marché central à l'angle des rues Sherbrooke et Frontenac. L'abbé Boileau a lu aux délégués une tribune libre de l'Association des Propriétaires et hommes d'affaires de Ville-Marie favorisant l'agrandissement du marché Bonsecours. Le conseil décide de s'en tenir à sa résolution de la dernière séance favorisant l'agrandissement du marché Bonsecours et d'un marché dans le nord de la Ville si la chose est jugée nécessaire et possible.

Le dimanche.

Le délégué Delisle a fait rapport de la réunion du comité spécial nommé par la ville au sujet de la fermeture des magasins le dimanche. Le délégué Thouin fut nommé représentant du conseil à la Société de Colonisation dont les réunions ont lieu les 2 et 4 mercredis de chaque mois. M. Gamache a fait rapport du voyage qu'il a fait à Gaspé.

M. Zirnheld.

Il a été annoncé au conseil que M. Jules Zirnheld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, n'assistera pas au congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, en août.

A la suggestion du délégué Durand, il fut décidé que les délégués des syndicats catholiques qui doivent assister

au congrès du mois d'août auront une réunion avant ce congrès. Plusieurs autres questions furent aussi discutées.

Le Conseil central des syndicats a décidé, à sa séance régulière du 14 août dernier, que ses officiers ne prendront aucune part à la lutte électorale actuelle. Cette décision fut prise après la lecture d'une lettre du Bureau exécutif général du syndicat catholique des cordonniers et quelques remarques d'un certain nombre de délégués qui ont attiré l'attention du conseil sur le fait que cette participation des officiers du conseil aux luttes électorales nuisait considérablement aux syndicats. Un compte-rendu d'un journal du soir d'une assemblée politique au cours de laquelle un officier du conseil adressa la parole, contenait des paroles que le dit officier et deux délégués du conseil ont déclaré

Tél.: Uptown 5042

E. DUSSAULT**ENTREPRENEUR**

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer

1440, rue Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

Tél.: CRescent 4167-68

J. A. ST-AMOUR, Ltée*Entrepreneurs Electriciens*6575, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL**CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION**

*Notre certificat de rente viagère garantit une rente mensuelle durant
le vieil âge, mais aussi durant l'invalidité causée
par la maladie ou un accident.*

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,
Succursale rue Sainte-Catherine
Edifice Confederation, Montréal.

F. W. BENN, Gérant,
Succursale rue Saint-Jacques,
Edifice Transportation, Montréal.

n'avoir pas été prononcées. Le journal en question sera invité à faire une mise au point à ce sujet.

Vice-président:

M. Thouin fut élu vice-président du conseil à l'unanimité des délégués présents. Le nouvel officier est un militant du mouvement syndical de beaucoup de mérite et son élection est sûrement une belle acquisition pour le conseil.

Le comité des Semaines Sociales invite le conseil à se faire représenter à la semaine sociale qui doit avoir lieu à Ottawa.

L'Alliance Canadienne pour le vote des Femmes invite le conseil à se faire représenter à une assemblée publique qui doit avoir lieu, mercredi prochain et à laquelle les candidats des deux partis

actuellement en lice pour l'élection du 24 du courant. A cette assemblée, on discutera la question du vote des femmes de Québec. Il est décidé d'accuser réception de cette lettre et de dire que les délégués du conseil ont été mis au courant de la demande de l'Alliance Canadienne pour le vote des Femmes.

Le Canadien National sollicite le patronage des délégués des syndicats catholiques de Montréal qui se rendront à Québec pour assister au congrès annuel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Comme la plupart des délégués de Montréal doivent se rendre dans la vieille capitale en automobiles, une invitation est faite aux délégués qui voudront faire le voyage de profiter de l'offre du Canadien National.



MIEUX VAUT PRÉVENIR

Depuis Pharaon il y a toujours eu des années d'abondances suivies ou précédées de dépressions.

L'histoire se répète — il y a des hauts et des bas dans le domaine économique. C'est lorsque tout va bien que l'on doit songer à la dépression éventuelle. C'est aussi lorsque les affaires vont moins bien que l'on doit prévenir la crise en diminuant ses dépenses et en augmentant son compte de banque.

**QUEL LANGAGE VOUS TIENT VOTRE
LIVRET DE DÉPÔT ?**

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Congrès.

Le Bureau de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada annonce au conseil que la date du prochain congrès annuel qui avait d'abord été fixée au 22 août, a été définitivement fixée au 29 du mois courant, il annonce aussi que M. J. Zirnheld, président de la Confédération des Travailleurs Chrétiens de France, ne viendra pas au Canada pour assister au congrès des syndicats catholiques.

Colonisation.

La Société Nationale de Colonisation soumet au conseil la copie d'un projet de colonisation pour étude et décision. M. Thouin, qui est le représentant du conseil dans le comité des sociétés qui s'occupent de la question du Retour à la terre, a fait rapport qu'une entrevue du dit comité avec les autorités fédérales,

provinciales et municipales aura lieu aussitôt après les élections provinciales.

Il fut convenu que les délégués des syndicats catholiques qui assisteront au congrès annuel de Québec, se réuniront le 20 du courant à l'Edifice des syndicats catholiques pour faire une études des résolutions qui seront soumises à ce congrès.

Plusieurs autres questions furent discutées. Le comité d'organisation de la fête du travail a rapporté progrès et il est entendu qu'il ne reste plus que quelques détails à régler et que le rapport définitif sera présenté au conseil à sa prochaine séance.

Syndicat des travailleurs en chaussures.

A l'occasion de la Fête du Travail et de la fondation de la Fédération des Métiers de la Chaussure, le Syndicat orga-

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

Tél.: AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie

Spécialités : Plans de pouvoir
Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

**L'intérêt d'un Canadien**

est d'accorder la préférence aux Canadiens. Il doit acheter les produits du pays et utiliser les services de ses compatriotes de préférence à tout autre.

L'enchaînement de toutes les énergies des Canadiens contribuera à rendre le Canada prospère à LEUR PROFIT.



Thérien Frères LIMITÉE
Imprimeurs - Thermographe
Éditeurs - Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

nise une grande excursion à Québec samedi le 5 septembre prochain. Québécois et Montréalais fêteront ensemble ces deux événements. Le départ de l'excursion se fera à 4.30 hrs p.m. (heure avancée) au Viger, à 4.45 hrs au Mile-End et à 4.55 hrs à Bordeaux. On arrivera à Québec à 9.45 hrs. Le retour se fera lundi soir pour que tous puissent se rendre à leur travail dès mardi matin. Le prix du passage, aller et retour, est de \$6.80 pour les adultes et de \$3.80 pour les enfants. L'excursion est sous la présidence de M. Louis Laroche, président-général des Travailleurs en chaussures; M. Armand Durand en est l'organisateur et M. J.-A L'Archevêque, l'assistant-organisateur. Nous comptons sur l'encouragement des membres et amis du Syndicat.

ARMAND DURAND,
Agent d'affaires.

Fête du Travail.

Les Syndicats Catholiques célèbreront cette année avec plus d'éclat que jamais la Fête du Travail. Il y aura fête religieuse à l'Oratoire St-Joseph, le dimanche après-midi, 6 septembre. Les fanfares de la ville se réuniront ce jour-là à l'Oratoire et se joindront à nous. Il serait désirable que les ouvriers se rendent en plus grand nombre possible. Les Syndicats Catholiques se rallieront au Collège Jean de Bréboeuf et de là se rendront en procession à l'Oratoire St-Joseph.

Le 7 septembre, jour de la Fête du Travail, les Syndicats Catholiques feront un pique-nique à l'île Ste-Hélène. Tout un programme d'amusements sportifs sera exécuté et des prix de valeur seront distribués aux gagnants. Tous les membres des Syndicats Catholiques y sont cordialement invités.

**M. GÉRARD TREMBLAY DE
RETOUR**

La Vie Syndicale est heureuse de saluer le retour de son rédacteur-administrateur, M. Gérard Tremblay, qui à titre de membre de la Commission des Assurances Sociales de la province de Québec, a fait, en compagnie de MM. Edouard Montpetit, président de ladite Commission, G. Savoy, J. T. Foster, E. Doucet, secrétaire, un voyage d'étude des divers systèmes d'assurances sociales des pays européens.

M. Tremblay a fait un excellent voyage et nous revient avec des connaissances étendues sur la législation sociale des principaux pays d'Europe, notons l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche. Il a réuni au cours de son voyage une documentation abondante qui servira grandement à ceux qui désirent, dans notre mouvement, approfondir l'étude des lois d'assurances sociales des autres pays.

M. Tremblay nous annonce que la Commission a étudié de façon particulière, l'assurance-maladie obligatoire, l'assurance-invalidité, l'assurance-vieillesse, l'assurance-chômage, les allocations familiales.

Nous aurons le plaisir de lire dans les prochains numéros quelques articles de M. Tremblay sur les résultats de son enquête outre-mer.

C. BRUNET, Président.	A. PELLETIER, Vice-président.
J. BRUNET, Dir.-gérant.	H. DUBOIS, Dir.-secrétaire.

**LA CIE J. & C. BRUNET
Limitée**

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT

Téléphone : LAncaster 7700-3378.

La crise agricole cause de la crise économique

De l'avis de tous la crise agricole est une des causes les plus évidentes de la crise économique présente.

La baisse du prix des produits agricoles a été la conséquence d'une surproduction de produits, d'une réduction du coût de la production et d'une hausse du pouvoir d'achat de la monnaie.

Aux Etats-Unis la baisse du prix du froment a été de 34.8 pour cent dont 13.6 pour cent correspondent à la hausse du pouvoir d'achat du dollar.

La baisse du prix de vente provient aussi d'une diminution du prix de revient. La moisson qui coûte 4.22 dollars par acre avec une moissonneuse-lieuse de 7 pieds de fauche, n'en coûte que 1.47 avec une moissonneuse-lieuse de 10 pieds de fauche.

La baisse du prix de vente est due surtout à une production excessive. Dans certains pays, entre autres le Canada, la consommation du blé a diminué. En d'autres pays elle a augmentée mais pas en proportion. Au total on calcule une diminution de la consommation mondiale de 4.1 pour cent par tête d'habitant. En supposant l'accroissement de 10 pour cent de la population du monde la production du blé aurait dû s'accroître de 5.5 pour cent seulement. Elle s'est accrue de 17.4 de 1925 à 1928 et de 12 pour cent en 1929. Il y a donc eu surproduction dans le blé.

Cette surproduction n'est pas due autant à des récoltes exceptionnellement

favorables qu'à la mauvaise estimation de la demande. Le perfectionnement des méthodes de travail n'a pas augmenté le rendement par unité de surface. La superficie cultivée a été fortement élevée tant en Europe qu'en Amérique.

La surproduction et la mécanisation de l'agriculture ont eu pour résultat un chômage chez les travailleurs agricoles eux-mêmes. C'est ainsi que nous avons à déplorer l'exode rural qui augmente gravement le nombre des chômeurs dans la ville de Montréal. Une seconde conséquence plus grave encore, c'est la diminution du pouvoir d'achat des populations rurales par suite de la mévente et la baisse des prix des produits agricoles. Pour le Canada, la valeur estimée des récoltes des champs tombe de \$1,125,003,000 en 1928 à \$948,981,400 en 1929 et à \$629,146,000 en 1930.

Comme remède à cette situation on a suggéré de faire des efforts pour adapter les besoins et les intérêts des pays consommateurs et des pays producteurs; de tendre, par une collaboration internationale à régler la production et l'adapter aux besoins du marché; d'organiser un crédit agricole, peut-être sur des bases internationales, afin de faciliter à certains producteurs de produits déterminés le passage à d'autres cultures; de tenter enfin de développer des relations permanentes entre groupes de producteurs et groupes de consommateurs.

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de fiocons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

Hommes d'affaires, Banquiers, Chefs d'entreprises,
Employeurs de toutes catégories,

**Retenez les services des diplômés de nos
écoles techniques et professionnelles**

IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT !

LORSQU'IL fonda les écoles techniques et professionnelles de la Province de Québec, Sir Lomer Gouin avait en vue la formation d'une élite commerciale et ouvrière: hommes d'affaires instruits et artisans spécialisés parmi lesquels nos maisons de commerce et nos établissements industriels se choisiraient un personnel expérimenté, répondant parfaitement à leurs besoins.

L'ambition de Sir Lomer Gouin est aujourd'hui réalisée. Dans toutes les branches d'affaires, dans tous les corps de métiers, des jeunes hommes instruits et des artisans dont le diplôme officiel de nos écoles professionnelles et techniques attestent la haute compétence, se mettent à la disposition des entreprises commerciales et industrielles. Ils sont prêts à remplir, à la plus grande satisfaction des employeurs, des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt des patrons de la province de Québec de reconnaître le mérite de ces hommes en leur accordant la préférence. Non seulement ils démontreront ainsi le cas qu'ils font de l'heureuse initiative du gouvernement, mais, en collaborant avec lui, ils aideront à promouvoir le sens de la coopération désormais si nécessaire au progrès de la province et donc, au bien-être de notre population.

On trouve aujourd'hui chez nous, des contre-maîtres, des ingénieurs, des chefs de services, des directeurs d'usines, des gérants, des comptables, etc. Nous ne saurions trop insister, dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier, pour renseigner les patrons sur ce fait de la plus haute importance.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux administrateurs, aux gérants, en un mot à tous les employeurs qu'en se déchargeant sur les diplômés de nos grandes écoles d'une partie de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leurs propres entreprises. Ils s'assurent ainsi les services d'hommes dont, non seulement la compétence est reconnue, mais dont l'esprit ne diffère pas de celui des autres employés, ce qui n'est pas toujours le cas quand les entreprises recrutent leur personnel spécialisé à l'étranger.

Il est sans doute difficile de prévoir les conséquences du choix d'un employé. Mais en recommandant aux patrons d'accorder la préférence aux diplômés de nos écoles techniques et professionnelles, nous croyons demeurer fidèles à l'esprit de coopération et de bon vouloir si cher à nos ancêtres. Nous croyons même qu'en Canadiens éclairés, les employeurs contribueront ainsi à fortifier, entre les groupes, la bonne entente si nécessaire à la prospérité du Canada.

**EMPLOYONS LES DIPLÔMÉS DE NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELLES !**

Athanase David,
Secrétaire Provincial.